



**Décisions du Comité exécutif**  
(272)

1. Le Comité exécutif s'est réuni à Londres le 22 septembre 2010, sous la présidence de Mme Ina Grohmann (Allemagne).

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour provisoire figurant dans le document EB-3975/10 Rev. 2 et a pris note du calendrier des réunions.

**Point 2 Voix et pouvoirs**

**Point 2.1 : Voix au sein du Conseil et du Comité exécutif  
pour l'année caféière 2009/10**

3. Le Comité a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 16 septembre 2010 et de la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2009/10 figurant dans le document EB-3966/09 Rev 2<sup>1</sup>.

**Point 2.2 : Répartition initiale des voix au sein du Conseil  
pour l'année caféière 2010/11**

4. Le paragraphe 5) de l'Article 13 de l'Accord de 2001 dispose que le Conseil répartit les voix au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions de l'Article 13, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont réparties respectivement au prorata de leurs exportations et de leurs importations pendant les quatre années civiles précédentes. Le Comité a noté que les documents ED-2091/10 et ED-2092/10

---

<sup>1</sup> Un document révisé a été ultérieurement approuvé par le Conseil (EB-3966/09 Rev. 3).

contenaient des informations sur la base statistique de calcul de la répartition initiale des voix entre Membres exportateurs et importateurs respectivement<sup>2</sup>. Les Membres ont été invités à informer le Secrétariat des modifications éventuelles à apporter aux chiffres de ces documents, à la suite de quoi la répartition initiale des voix (document EB-3979/10) sera examinée par le Conseil.

**Point 3: Programme des activités pour 2010/11**

5. Le Chef des opérations a présenté le document WP-Council 200/10 Rev. 4 dans lequel figure un programme révisé des activités proposées pour l'année caféière 2010/11 et le document WP-Council 200/10 Add. 1 dans lequel figurent des observations du Brésil. Le programme est la prolongation des activités en cours dans le cadre de l'Accord de 2001 et prévoit également les activités liées à l'Accord de 2007, qui sont indiquées en italique et s'appuient sur le projet de Plan d'action stratégique qui sera examiné par le Conseil à cette Session (document WP-Council 173/08 Rev. 5). Comme indiqué par le Conseil en mars 2010, les conclusions et les recommandations découlant de la Conférence mondiale du Café devront être évaluées par les Membres avant d'être intégrées dans le Plan d'action stratégique puis dans le programme des activités. Le Chef des opérations a invité les Membres à suggérer un thème pour le séminaire de 2010/11 (activité 19), notant que le changement climatique, le matériel génétique, le financement dans le secteur du café et les ravageurs et les maladies pourraient être envisagés comme sujets possibles.

6. Le Comité a pris note de ces renseignements et du programme des activités figurant dans le document WP-Council 200/10 Rev. 4. Le Comité a noté que le Conseil examinerait ce document et les suggestions de séminaire au cours de sa 105<sup>e</sup> session, cette semaine.

**Point 4 : Projets de mise en valeur du café**

**Point 4.1 : Projets en cours d'examen par l'OIC**

7. Le Chargé des projets a présenté le document EB-3978/10 dans lequel figure le rapport du Comité virtuel de présélection (CVP) sur une proposition révisée et une proposition nouvelle devant être examinées par les Membres.

*Amélioration de la transformation et de l'accès au marché du café africain (nouvelle)*

8. Le Chargé des projets a déclaré que cette proposition avait été présentée par l'Organisation interafricaine du Café (WP-Board 1062/10). Le CVP examinait cette proposition pour la première fois et était partagé entre approbation et révision.

---

<sup>2</sup> Des documents révisés ont été ultérieurement distribués au Conseil (ED-2091/10 Rev. 1 et ED-2092/10 Rev. 1).

9. Au cours des débats sur ce point, plusieurs Membres ont noté que ce projet est très pertinent et novateur pour les caféiculteurs d'Afrique. On a fait valoir que, bien que la majorité des Membres du CVP soient favorables à l'approbation du projet, le CVP a noté le projet comme étant "mauvais" dans deux domaines techniques importants (durabilité et budget/rapport coûts-efficacité). Dans ce dernier domaine, le cofinancement est une question importante pour le Fonds commun pour les produits de base (FCPB), qui peut refuser des projets si les arrangements nécessaires n'ont pas été mis en place. Le Comité consultatif du FCPB n'examinant les projets que deux fois par an, il a été suggéré qu'il serait utile de réviser la proposition et de la soumettre de nouveau au Secrétariat afin de s'assurer qu'elle répond aux exigences du FCPB et de l'OIC, pour éviter des retards à un stade ultérieur et lui donner les meilleures chances de réussite.

10. L'obligation faite aux pays de fournir une contribution de contrepartie de 10% de la valeur totale du projet, en espèces ou en nature, fait l'objet d'un suivi avec les deux pays participants (Côte d'Ivoire et Kenya). En ce qui concerne le cofinancement, le représentant de l'Agence d'exécution de projet (AEP) a confirmé qu'Affrembank avait accepté de fournir un cofinancement de 2 900 000 dollars EU.

11. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander au Conseil de réviser la proposition en tenant compte des suggestions du CVP et de la soumettre de nouveau à la prochaine réunion.

*Application d'un modèle de lutte contre les ravageurs et de bonnes pratiques agricoles (BPA) dans plusieurs régions caféicoles d'Indonésie (révisée)*

12. Le Chargé de projets a déclaré que cette proposition avait été soumise par l'Indonésie (WP-Board 1063/10). Le CVP examinait cette proposition pour la deuxième fois et était partagé entre approbation et révision.

13. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir qu'il s'agissait d'un projet important pour l'Indonésie compte tenu de la nécessité urgente de traiter le problème du scolyte du fruit du caféier dans ce pays. Bien que la majorité des Membres du CVP aient recommandé la révision, le CVP a noté que la proposition était "moyenne" dans quatre des cinq domaines techniques. Il a été suggéré que les observations du CVP concernant le domaine budget/rapport coûts-efficacité pourraient être résolues directement avec les initiateurs pour éviter des retards dans la soumission de la proposition au FCPB.

14. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que des consultations auraient lieu entre l'Indonésie et le Secrétariat pour éclaircir les questions relatives au domaine du budget/rapport coûts-efficacité de la proposition. Sur cette base, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet.

15. Le Comité a également pris note de la nécessité pour l'OIC de trouver d'autres sources de financement afin d'éviter toute dépendance à l'égard d'un seul donateur et a noté que le Directeur exécutif ferait rapport au Conseil sur les débats de la réunion du FCPB et des organismes internationaux de produits (OIP) en août 2010, sur ce sujet. Enfin, le Comité a noté que l'OIC disposait des ressources limitées pour élaborer des projets et que ces derniers devraient être finalisés par les pays participants afin d'éviter des révisions et des retards ultérieurs, et que les propositions de projets nouvelles et révisées devant être examinées en mars 2011 devront parvenir au Directeur exécutif avant le **17 décembre 2010** au plus tard.

**Point 4.2 : Projets en cours d'examen par le FCPB**

16. Le Chargé de projets a présenté le document EB-3972/10 Rev. 1 dans lequel figure un rapport de situation sur les projets et a déclaré que cinq propositions avaient été soumises à l'examen du Comité d'évaluation des projets et du Comité consultatif du FCPB en juillet 2010. Deux propositions ont été soumises de manière informelle car elles concernent des pays qui ne sont pas encore membres du FCPB (République démocratique du Congo et Viet Nam) ; ces deux pays doivent compléter les procédures d'adhésion. La réponse du FCPB aux cinq propositions a été retardée en raison de la démission de l'ancien Chef des projets du FCPB, M. Caleb Dengu. L'OIC examine avec Mme Eltha Brown, Directrice principale des projets du FCPB et chargée par intérim des affaires du café, les projets en cours d'élaboration afin de hiérarchiser les propositions qui seront soumises au FCPB en janvier 2011. Le Secrétariat fera rapport aux Membres sur les décisions du FCPB sur les diverses propositions, au cours de la prochaine session du Conseil en mars 2011.

17. Le Comité a pris note du rapport de situation sur les projets, figurant dans le document EB-3972/10 Rev. 1, et des rapports faits au titre de ce point.

**Point 5 : Mise en œuvre du Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ)**

18. Le Chef des opérations a présenté le document EB-3977/10 dans lequel figure un rapport sur le PAQ pour la période octobre - juin 2005/06 à 2009/2010. Il a déclaré que 28 pays (représentant un peu moins de 69% des exportations mondiales pendant la période octobre 2009 à juin 2010) appliquent la Résolution 420. Pendant la période considérée, le volume de café vert exporté par les 24 Membres qui fournissent périodiquement des informations s'est élevé à près de 40,8 millions de sacs, sur un total des exportations mondiales de café vert de 64,6 millions de sacs.

19. Le Chef des opérations a également présenté le document EB-3976/10 dans lequel figure un rapport sur les classifications des Arabicas et des Robustas pendant la période octobre 2009 - juin 2010. S'agissant des classifications de l'Arabica par L'Inter-Continental Exchange (ICE), plus de 88% du café ont été acceptés en classification initiale pendant la

période considérée. Le volume de Robusta classé par NYSE Euronext comme inférieur aux normes optimales de la Résolution 420 s'est élevé à 30 167 sacs (24,3%), sur un total de 124 000 sacs classés pendant cette période (soit une baisse de 97,5% par rapport au volume total de 4,88 millions classés pendant la même période de l'année précédente), dont 78,5% provenaient du Togo, soit une baisse de 98,6% par rapport à la même période de l'année précédente.

20. Le Chef des opérations a également indiqué que lors de sa réunion du 20 septembre, le CCSP avait entendu des exposés sur la *Global Coffee Quality Research Initiative* et sur la valorisation des Robustas (document PSCB-122/10 et PSCB-123/10). Enfin, il a indiqué que, comme il avait été demandé en mars 2010, l'OIC a pris contact avec l'ICE pour éclaircir une apparente contradiction dans les résultats de l'année caféière 2008/09 qui indiquent que la qualité à la tasse augmente alors que la qualité au calibrage baisse, plutôt que d'évoluer dans la même direction. Des éclaircissements ont été fournis : il n'y a pas de corrélation automatique entre la qualité au calibrage et la qualité à la tasse - parfois le café peut avoir une belle apparence et un goût mauvais. Les tests statistiques réalisés par l'OIC ont révélé une faible corrélation entre ces deux critères. Le Comité a pris note de ces informations et des documents EB-3976/10 et EB-3977/10.

## **Point 6 : Questions financières et administratives**

### **Point 6.1 : Rapport du Comité des finances**

21. Le Président du Comité des Finances, M. Michael Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée), a déclaré que le Comité s'était réuni le 20 septembre 2010. Le Comité a reçu un rapport sur l'état des finances au 31 août 2010 (document WP-Finance 84/10). Le Comité a noté que les recettes pour les onze premiers mois de l'année enregistraient un écart positif de £3 256 et que les dépenses pour la même période ont été inférieures de £27 548 à ce qui était prévu dans le budget. Un manque à gagner important a été enregistré dans les intérêts perçus, qui a été compensé par un écart positif au titre des recettes de location des installations de conférence. Il en est résulté un écart global positif de £30 804 par rapport au budget. Par conséquent, en dépit d'un climat financier difficile, la situation financière de l'Organisation peut être jugée satisfaisante. Le Comité exécutif a pris note de ce rapport.

### **Point 6.2 : Projet de budget administratif pour l'exercice 2010/11**

22. L'Article 19 de l'Accord dispose que le Comité exécutif examine le projet de budget administratif présenté par le Directeur exécutif et le soumet au Conseil en lui recommandant de l'approuver.

23. Le Président du Comité des finances a déclaré que le Comité avait examiné dans le détail le projet révisé de budget administratif pour 2010/11 figurant dans le document WP-Finance 77/10 Rev. 1. Bien que l'augmentation proposée soit conforme à l'inflation au

Royaume-Uni, plusieurs membres ont exprimé la nécessité de faire de plus grandes économies et d'utiliser plus efficacement les ressources, compte tenu des contraintes financières des gouvernements.

24. Le Comité a examiné la question du loyer des locaux car une révision du loyer doit être faite en avril 2011. Bien que l'augmentation éventuelle du loyer ait été plafonnée à 50% jusqu'à l'expiration du bail en 2017, elle aura des conséquences importantes pour le budget. Le Directeur exécutif a tenu des discussions préliminaires avec le propriétaire et une augmentation estimative a été incluse dans le projet de budget.

25. Le Comité a discuté de la question des locaux qui représentent 24% du budget annuel et s'est penché sur la question de savoir s'il s'agit d'une bonne utilisation des ressources. Il a examiné un document présentant plusieurs scénarios d'occupation des locaux : sous-location d'une partie du deuxième étage, abandon du deuxième étage et déménagement de l'ensemble du personnel au premier étage, ou abandon du rez-de-chaussée, en gardant à l'esprit que l'OIC n'utilise les installations de conférence que pendant une période limitée chaque année. Ces options pourraient se traduire par d'importantes économies sur le loyer annuel mais les négociations doivent être poursuivies avec le propriétaire et les coûts tels que ceux de la remise en état et du réaménagement des locaux doivent être pris en compte. Enfin, il a déclaré que le Comité des finances a examiné en détail plusieurs questions, notamment les services linguistiques et le programme des activités et qu'un budget révisé serait établi pour examen par le Comité des finances à une nouvelle réunion le 22 septembre.

26. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que le Président du Comité des Finances ferait directement rapport au Conseil sur ses recommandations pour éviter une réunion supplémentaire du Comité exécutif.

### **Point 6.3 : Paiement des arriérés**

27. Conformément aux dispositions des Résolutions 430 (République démocratique du Congo) et 437 (Nicaragua), le Directeur exécutif a été invité à informer le Comité exécutif du respect desdites Résolutions.

28. Le Président du Comité des finances a indiqué que le Nicaragua et la République démocratique du Congo sont en retard par rapport aux calendriers fixés dans les résolutions respectives. Le Comité a exprimé ses préoccupations, en particulier en ce qui concerne le Nicaragua, qui a cessé de respecter le calendrier des paiements en mars 2010. La République démocratique du Congo a continué à faire des petits paiements réguliers. Le Comité a noté la nécessité d'encourager ces pays à faire des efforts supplémentaires pour rembourser leurs arriérés de contributions. Le Comité exécutif a pris note de ces renseignements et a exhorté les deux Membres de n'épargner aucun effort pour régler leurs arriérés.

**Point 6.4 : Nomination d'un vérificateur agréé**

29. Le Comité a noté que conformément à la Règle 62 du Règlement de l'Organisation, le Directeur exécutif nomme annuellement un vérificateur agréé en consultation avec le Comité exécutif. Le Comité a pris note de la recommandation du Comité des finances de recommander au Comité exécutif de reconduire le cabinet Smith Williamson, qui a été nommé vérificateur agréé pour la première fois en 2009, et a noté en outre que le Directeur exécutif avait proposé de nommer le cabinet Smith Williamson vérificateur agréé pour 2010/11.

**Point 6.5 : Comité des finances pour 2010/11**

30. Le Comité a décidé de nommer les membres suivants pour siéger au Comité des finances en 2010/11 :

Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Papouasie-Nouvelle-Guinée

Membres importateurs : UE - Espagne, Norvège, Suisse, Etats-Unis d'Amérique

**Point 6.6 : Autres questions financières et administratives**

31. Le Comité a noté que le Comité des finances a examiné un document sur la rémunération (WP-Finance 83/10), qui a été préparé suite à la demande formulée par le Comité des finances à sa réunion de mars 2010. Il s'agit d'un document utile qui donne un résumé des grands principes et de leur application pratique à la rémunération du personnel de l'Organisation ; il aidera les nouveaux membres du Comité des finances à comprendre le principe du système de rémunération.

**Point 7 : Questions diverses**

32. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

**Point 8 : Prochaine réunion**

33. Le Comité a noté que le Secrétariat confirmerait la date de la prochaine réunion du Comité exécutif, qui dépendra des progrès de l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007.